

Version I 2025/06/02

IFSanité Chartres

02.37.30.30.86

Fax 02.37.30.32.49

E mail : secifs@ch-chartres.fr

Site : <https://ifsi-ifas.ch-chartres.fr>

Vous êtes admis(e) à l'IFSanité CHARTRES pour l'année 2025/2026 et l'équipe pédagogique vous en félicite.

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements nécessaires pour garantir les conditions optimales à votre rentrée.

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Administratif (cf pages 2 à 6 et Annexe 2)

Médical (cf pages 7 à 11 et Annexe 1)

Financier (cf page 4 et Annexe 3)

DOSSIER D'INSCRIPTION

RENTRÉE

LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025

IFSANTE CHARTRES

7 RUE PHILIPPE DESPORTES

28000 CHARTRES

DOSSIER À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

**IFSanité CHARTRES
7 rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES**

AVANT LE :

- **18 juillet 2025 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le **02/06/2025 et le 10/07/2025** inclus ou ayant au **10/07/2025** une proposition acceptée et des placements sur liste d'attente archivés.
- **22 août 2025 à douze heures** pour les candidats ayant accepté la proposition entre le **11/07/2025 et le 17/08/2025** inclus

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du **18 août 2025**, l'inscription administrative doit se faire dans les plus brefs délais après l'acceptation.

ADMINISTRATIF - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS

- 1 copie de votre pièce d'identité en cours de validité (les deux faces doivent être imprimées l'une sous l'autre dans un format lisible) ;
- 1 copie du titre de séjour en cours de validité pour les étudiants de nationalité étrangère ;
- 1 copie des originaux de vos diplômes (baccalauréat...) ou de votre relevé de notes pour les bacheliers 2025 ;
- 1 curriculum vitae à jour ;
- 3 photos d'identité **découpées** avec **vos nom et prénom au dos de chaque photo** ;
- 2 enveloppes **timbrées** (tarif urgent) **libellées à votre nom et adresse familiale** ;
- 1 attestation d'assurance "Responsabilité Civile Personnelle" **précisant la date d'échéance**.
Il n'est pas utile de souscrire une assurance scolaire supplémentaire auprès de votre assureur. La couverture "Responsabilité Civile Personnelle" est comprise dans la plupart des contrats d'assurance. Le CH de Chartres souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412.8 du code de la Sécurité Sociale.
- La fiche d'inscription (Annexe 2 - page 12) ;
- 1 copie de votre attestation de Sécurité Sociale (**qui précise la date d'échéance**) si vous avez votre propre numéro ou celle de vos parents ou conjoint si vous êtes ayant-droit ;
- 2 Relevés d'Identité bancaire à votre nom ;
- Le certificat d'aptitude physique et psychologique établi par un médecin agréé (Cf Dossier médical page 9) + Liste des médecins agréés si le certificat a été fait par un médecin hors Eure et Loir ;
- Le certificat de vaccinations (Cf Dossier médical page 8) **à envoyer avant le 18/08/2025 au Secrétariat du service Santé au travail - Hôpital Louis Pasteur - BP 30407 - 28018 CHARTRES Cedex** ;
- 1 chèque d'un montant de 178 € libellé à l'ordre de "Régie IFSI" pour les droits d'inscription universitaire **sauf pour les boursiers** (Cf "Frais d'inscription - page 4) (**Si le tarif change nous vous demanderons un nouveau chèque à la rentrée**) ;
- Le feuille "Financement des formations du secteur sanitaire et social" (Annexe 3 - pages 13 et 14) **avec les justificatifs à produire** (cf page 14) ;
- L'attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) comportant le QRCode. Le paiement d'un montant de 105 € (tarif 2025/2026) se fait directement sur le site de la CVEC **sauf pour les boursiers** (Cf "Frais d'inscription - page 4) ;
- Si vous êtes admis définitivement sur Parcoursup : Une attestation d'admission ;
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous avez effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation de désinscription de Parcoursup ;
- **Pour les boursiers**, la notification conditionnelle d'attribution de la bourse CROUS (Cf "Frais d'inscription - page 4) ;
- Si vous êtes admis par la voie de la Formation Professionnelle Continue et que vous n'avez pas effectué une inscription sur Parcoursup : une attestation sur l'honneur certifiant que vous n'êtes pas inscrit sur Parcoursup ;
- Si vous êtes inscrits à France Travail : une attestation "Avis de situation"- Quelle que soit l'activité salariée que vous avez eue (CDD, emploi saisonnier, etc), nous vous recommandons de vous inscrire à France Travail avant la rentrée.
- Pour les candidats dont la formation est prise en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, **une attestation de prise en charge des coûts pédagogiques de la formation**.

ADMINISTRATIF - LISTE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FOURNIR POUR LES CANDIDATS ÉTRANGERS

- 1 copie d'une pièce d'identité
- 1 des documents de séjour suivants :
 - Un visa de long séjour ; un visa de long séjour conférant à son titulaire les droits attachés à une carte de séjour temporaire ou la carte de séjour pluriannuelle lorsque le séjour envisagé sur ce fondement est d'une durée inférieure ou égale à un an ; une carte de séjour temporaire, une carte de séjour pluriannuelle ; une carte de résident ; une carte de résident portant la mention « résident de longue durée-UE » ; une carte de séjour portant la mention « retraité » ; l'autorisation provisoire de séjour
 - 1 traduction du baccalauréat effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou l'attestation de comparabilité d'études délivrée par un organisme certifié (ENIC NARIC par exemple)
 - 1 preuve du niveau de maîtrise de la langue française apportée par la production d'un document attestant de la réussite aux tests certifiés par France Education International (DELF B2 ou DALF C1-C2) (<https://www.france-education-international.fr/hub/diplomes-tests?langue=fr>)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

FRAIS D'INSCRIPTION

- ↳ Droits d'inscription : 178 € (tarif 2025/2026): chèque à fournir (Si le tarif change nous vous demanderons un nouveau chèque à la rentrée)
- ↳ Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105 € paiement en ligne (<https://cvec.etudiants.gouv.fr>) (tarif 2025/2026)
Les étudiants boursiers doivent s'acquitter de la CVEC et feront la demande de remboursement après la décision de la commission d'attribution des bourses. **Les étudiants pris en charge en « Promotion Professionnelle » sont exemptés de l'acquittement de la CVEC.**

FRAIS DE SCOLARITE

Coût pédagogique : (Financement employeur : 7350 € par an –
Autofinancement : 6900 € par an) = Tarif 2025/2026 (réévalué tous les ans)

Le coût pédagogique de la formation peut être pris en charge selon la situation individuelle du candidat par :

- . Le Conseil Régional : Les conditions de prise en charge du financement des formations (Cf Annexe 3 – pages 13 et 14) sont consultables sur le site :
<https://orientation.centre-valdeoire.fr/besoin-de-financer-vos-etudes-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>
 - . L'employeur (établissement public) : Financement au titre de la Promotion Professionnelle : demande écrite à faire auprès de l'employeur à l'inscription aux épreuves de sélection ou lors de l'inscription sur Parcoursup.
 - . L'employeur et l'OPCO/OPCA (Etablissement privé ou public)
- ↳ Si les coûts pédagogiques de votre formation sont pris en charge par votre employeur, un organisme de fond de formation ou par vous-même, **fournir une attestation de prise en charge**.

BOURSE instruite par Le CROUS Orléans/Tours mandataire de la Région

Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse (Cf Annexe 3).

→ Pour la demande de bourse, vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE) sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr. Ce dossier peut être constitué dès à présent pour permettre un versement de la bourse dès le 1er mois de la rentrée de septembre ou octobre. Si le dossier de demande est déposé entre le mois de juillet et le 31 octobre 2025 (date butoir), il sera instruit par les équipes du CROUS, mais le paiement de la bourse connaît un délai supplémentaire.

NB : Il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site Parcoursup. En effet, en se connectant à « messervices.etudiant.gouv.fr » avec le courriel indiqué dans Parcoursup, MSE reprendra toutes les données d'état civil. Cela évite donc une double saisie et sécurise le recueil d'informations.

Pour toute question, l'apprenant pourra solliciter le service instructeur du CROUS sur son profil personnel sur www.messervices.etudiant.gouv.fr rubrique « Assistance », ou contacter le numéro suivant : 09 72 59 65 45 (tous les après-midis).

INFORMATIONS DIVERSES

ASSURANCES

Le CH de CHARTRES souscrit un contrat d'assurance couvrant les garanties "Responsabilité Civile et Risques Professionnels" des étudiants conformément à l'article L. 412-8 du code de la Sécurité Sociale. **Une assurance « responsabilité civile personnelle» est obligatoire pour suivre la formation.** (Cf Liste des pièces à fournir – page 2). Veuillez-vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier vos garanties.

COURS (sous réserve de modification)

La formation se déroulera du 01/09/2025 au 26/06/2026 inclus et débutera par 6 semaines de cours. Ces derniers ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine annualisées. Amplitude horaire : 8h00 - 18h00

STAGES en 1^{ère} Année (sous réserve de modification)

Semestre 1 : STAGE de 5 semaines du 13/10/2025 au 14/11/2025

Semestre 2 : STAGE de 10 semaines du 09/02/2026 au 13/03/2026 et du 25/05/2026 au 26/06/2026

Les terrains de stages sont attribués par l'IFSI.

Les étudiants sont amenés à faire des stages hors agglomération chartraine.

Les horaires de stage peuvent avoir une amplitude entre 6 H. et 22 H. (Ces horaires ne sont pas toujours compatibles pour utiliser les transports en commun).

L'étudiant peut être amené à être en stage le week-end ou les jours fériés.

Compte-tenu de ces éléments, l'étudiant doit faire preuve d'autonomie pour les déplacements lors des stages.

VACANCES SCOLAIRES (sous réserve de modification)

Vacances de Noël
du 22/12/2025
au 04/01/2026 inclus

Vacances de Printemps
du 13 au 19/04/2026 inclus

Vacances d'Eté
à partir du 29/06/2026

DIVERS

- Deux certificats de scolarité seront délivrés début septembre dès lors que le dossier d'inscription sera complet.
- Les étudiants peuvent prendre leur repas du midi au tarif CROUS (Tarif 2024/2025 : 3,30 € le repas Tarifs 2025/2026 non communiqués à ce jour) :
 - au restaurant du personnel des Hôpitaux de Chartres (Site de Louis Pasteur au Coudray) : Règlement uniquement par chèque à l'ordre de Régie IFSI au secrétariat de l'IFSI Santé Chartres ;
 - au restaurant universitaire « Le Flicoteaux » situé au 1 rue Saint Martin du Val à Chartres (Règlement par Carte bancaire ou IZLY)

DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

En application de l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Une information sera faite à la rentrée.

AMENAGEMENTS D'ETUDES

En application de l'article 4-1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

« Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas suivants :

- *Activités complémentaires aux études : étudiants salariés, [...] étudiants engagés dans plusieurs cursus, [...] artistes et sportifs de haut niveau [...]*
- *Situations personnelles particulières : femmes enceintes, [...] étudiants chargés de famille [...], étudiants en situation de handicap [...]*

FORMATION PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

Vous pouvez faire la formation par voie d'apprentissage. Il vous appartient d'en informer par courrier le directeur de l'Institut avant l'entrée en formation. Dès réception, vous serez alors informé par écrit des modalités d'accompagnement par l'Institut et le CFA partenaire.

NB : Cette formation par voie d'apprentissage ne prolonge pas la durée de la formation.

DOUBLE INSCRIPTION Université TOURS ([pas avant mi-juillet 2025](#))

Lorsque vous intégrez un IFSI, vous devez procéder à une **double inscription** :

- d'abord à l'IFSI en complétant et en renvoyant le dossier à l'IFSI avec les documents demandés ;
- puis à l'**université de Tours** en vous inscrivant à partir de la mi-juillet et une semaine au moins après la validation de votre vœu **Parcoursup** sur le site internet de l'université <https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/double-inscription-etudiants-paramedicaux-universite-de-tours>

Grâce à cette double inscription, vous pourrez :

- Obtenir votre **certificat de scolarité de l'Université de Tours**
- Accéder à la **plate-forme** de cours en ligne Celene via l'Environnement Numérique de Travail de l'Université (ENT)
- Bénéficier de certains **services de la vie étudiante** (Médecine préventive, actions culturelles ou sportives)
- Obtenir votre **grade de licence** une fois diplômé(e)

Pour vous inscrire à l'université de Tours, vous devrez vous munir des numéros suivants :

- Parcoursup
- CVEC
- INE
- Etudiant si vous avez déjà été inscrit à l'université de Tours

⚠️ Les droits d'inscription sont à régler une seule fois à l'IFSI. A la fin de votre inscription à l'Université de Tours vous devez arriver à 0 euros sinon votre inscription sera incomplète et non valide. Vous ne devez pas faire parvenir de document papier à l'Université de Tours.

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez joindre le Collégium Santé Centre-Val de Loire au 02.47.36.60.92 ou à l'adresse sec.collegiumsante@univ-tours.fr

DOSSIER MEDICAL

Conformément à l'article 91 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée à la production du dossier médical comprenant les documents énumérés ci-dessous.

A fournir obligatoirement au plus tard le jour de la rentrée (01/09/2025) :

A adresser à l'IF Santé Chartres, 7 rue Philippe Desportes - 28000 CHARTRES** :**

- 1) Un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession. (Cf page 9)
La liste des médecins agréés pour le département de l'Eure et Loir se trouve en Annexe 1 (pages 9 et 10). Pour les autres départements vous pouvez demander la liste des médecins agréés de votre département auprès de votre Agence Régionale de Santé (**Dans ce cas vous voudrez bien nous faire parvenir cette liste avec votre certificat**).

A adresser avant le **18/08/2025, par courrier à l'**Hôpital Louis Pasteur - Service Santé au Travail – BP 30407 – 28018 CHARTRES Cedex** ou par mail à medtrav@ch-chartres.fr :**

- 2) **Un certificat médical de vaccinations** (Cf page 8).

Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France			
Anti-diphétique	Anti-tétanique	Anti-poliomélique	Anti-Hépatite B

- 3) **Preuve d'une immunisation contre l'Hépatite B**

Pour cela, vous devez présenter un résultat de sérologie > 10 et la preuve de votre vaccination

- Si vous n'êtes pas vacciné(e) : vous devez débuter dès maintenant la vaccination (dans ce cas, un schéma de vaccination rapide est possible à J0, J7 et J21, avec une sérologie effectuée à 6 à 8 semaines après).
- Si vous êtes vacciné(e) mais que votre sérologie est <10, un rappel est nécessaire et une nouvelle sérologie sera à effectuer 6 à 8 semaines après.

- 4) **Les résultats des prises de sang pour les sérologies** : Hépatite B et si nécessaire varicelle, rougeole, oreillons et rubéole.

- 5) Une **photocopie de votre carnet de vaccinations** : pages concernant les vaccinations Diphtérie Tétanos Polio Coqueluche, Hépatite B, ROR, BCG, Test tuberculinique (IDR) datant de moins de 3 mois et maladies infantiles contagieuses.

- 6) **Une copie du compte-rendu d'une radiographie pulmonaire de moins de 3 mois.**

Pour les Promotions Professionnelles du C.H. de Chartres et les agents ayant travaillé au C.H. de Chartres, contacter le 02.37.30.32.56 (Service Santé au Travail) avant de commencer le dossier médical.

L'admission définitive est subordonnée à la réception de ce dossier médical en complément des pièces du dossier administratif. Les stages ne pourront pas être réalisés sans production des certificats mentionnés ci-dessus.

IF Santé Chartres
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tel : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifs@ch-chartres.fr

CERTIFICAT DE VACCINATIONS - Etudiant en Soins Infirmiers

Nom Nom de naissance

Prénom Date de naissance

Mail Numéro de tél

Adresse postale : Code postale : Ville :

Avant votre entrée à l'IF Santé, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux.

Le document suivant devra être complété par votre médecin et envoyé avant le **18/08/2025 à l'adresse suivante avec les copies demandées :**

Secrétariat du service de Santé au Travail- Hôpital Louis Pasteur-BP 30407-28018 CHARTRES Cedex – mail : medtrav@ch-chartres.fr - Tel 02 37 30 32 56

NB : Pour les étudiants en promotion professionnelle et ceux ayant déjà travaillé au CH Louis Pasteur de Chartres, merci de contacter le service de santé au travail aux coordonnées indiquées ci-dessus.

DIPHTERIE-TETANOS-POLIO +/- COQUELUCHE

Dernier rappel (**date et nom du vaccin, joindre copie du carnet**) =

HEPATITE B

VACCINS HEP. B

Dates et noms des vaccins (joindre copies du carnet) :

1^{ère} injection =.....

2^{ème} injection =.....

3^{ème} injection =

Rappels =

Sérologie Hépatite B = Anticorps Anti-HBs
(Un taux d'anticorps supérieur ou égal à 10UI/L est considéré comme protecteur. Si le taux est <10 ou compris entre 10 et 100 UI/L, la recherche de l'antigène HBs est nécessaire)
Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir) =

TUBERCULOSE

BCG

(l'obligation de re-vaccination a été supprimée)

Dates et noms des vaccins joindre copie carnet

(préciser le mode de vaccination : monovax, intradermique, scarification)

TEST tuberculinique de moins de 3 mois

Date et mesure en mm (joindre la copie du carnet) =

.....

.....

ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE

Dates et noms des vaccins ou maladie contractée (joindre copie carnet) =

.....

Si aucun vaccin ROR ou un seul : consulter médecin traitant pour nouvelle injection (nécessité d'avoir eu 2 vaccins ROR pour une immunité correcte)

SEROLOGIES VARICELLE

VARICELLE

Date et Taux d'anticorps (copie labo à fournir) =

(si Varicelle dans l'enfance, sérologie inutile mais joindre copie carnet l'attestant)

RADIOGRAPHIE PULMONAIRE DE MOINS DE 3 MOIS

Joindre la copie du compte-rendu

IF Santé Chartres
7, rue Philippe Desportes
28000 CHARTRES
Tél : 02.37.30.30.86
Fax : 02.37.30.32.49
secifs@ch-chartres.fr

Le document suivant devra être complété par un médecin agréé et envoyé au plus tard avant le 01/09/2025 à l'IF Santé à l'adresse ci-dessus.

CERTIFICAT MEDICAL

Etudiant en Soins Infirmiers

Je soussigné, Docteur en médecine, agréécertifie que :

NOM et Prénom :épouse :

Né(e) le : à

Domicilié(e) à :

présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession INFIRMIER.

CACHET

Fait à

Le :

Signature :

Prénom	Nom-Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone
MÉDECINS GÉNÉRALISTES					
Eric	Dr RIFFAULT	9 rue d'Alligny	28800	BONNEVAL	02 37 47 21 32
Eric	Dr CAMUS	3A rue des Acacias	28160	BROU	02 37 47 36 63
Philippe	Dr RIVIERE	4 rue Félibien	28000	CHARTRES	02 37 21 15 79
Mohamed	Dr MEZHOUD	Centre Hospitalier - Route de Jallées	28200	CHATEAUDUN	02 37 44 44 16
Camélia	Dr ROUDIERE	MSP - 27 rue de Marseaoux	28500	CHERUSY	02 37 43 76 96
Charles	Dr DIDOUT	MSP - 9 rue de la Gare	28230	ÉPERNON	02 34 40 31 52
Bernard	Dr ANTOINE	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Jean-Luc	Dr BESSE	6 rue Pasteur	28120	ILLIERS-COMBRAY	02 37 24 01 05
Bernard	Dr RIVOAL	MSP - 12 rue de Châteaudun	28150	LES VILLAGES VOVEENS	02 37 99 27 27
Grégoire	Dr COMBECAVE-VIAUD	Maison des Communes - 9 rue Jean Perrin	28600	LUISANT	06 11 70 60 56
Jean-Paul	Dr DEHEUVELS	Maison des Communes - 9 rue Jean Perrin	28600	LUISANT	06 79 85 10 91
Philippe	Dr MAINETTI	MSP - 3 rue Geneviève Raindrove	28130	MAINTEIGNY	02 37 27 16 16
Rim	Dr SAVATIER	Hôpital Privé d'Europé-et-Loir - 2 rue Roland Boucher	28300	MARNVILLIERS	06 79 64 28 19
Jean-Jacques	Dr RICHARD	58 rue Paul Deschanel	28400	NOGENT-LE-ROTROU	02 37 52 53 23
Jean-Pierre	Dr COCHELIN	29 Route de Maronval	28500	STÉ GEMME MORONVAL	02 37 42 17 18
MÉDECINS SPÉCIALISTES					
ANESTHÉSIE RÉANIMATION					
Pierre-André	Dr ALUBIN	Centre Hospitalier - Avenue de l'Europe	28400	NOGENT-LE-ROTROU	02 37 53 75 75
CARDIOLOGIE					
Frédéric	Dr ALBERT	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	06 14 66 17 93
Thibaud	Dr DEMICHEL	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 32 65
CHIRURGIE GÉNÉRALE					
Anis	Dr HUSSET	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 55 51
Eric	Dr PAPPALARDO	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy	28100	DREUX	02 37 51 52 53
Djimennodji	Dr DORIO	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 61
GERIATRIE					
Moetada	Dr ADIM	Centre Hospitalier - 34 rue du Docteur Munouary	28000	CHARTRES	02 37 30 37 05
Marc	Dr MALENGA	10 rue de la Colombe	28500	VERNOLLET	06 60 65 62 29
Catherine	Dr ALBERT	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard	28630	LE COUDRAY	02 37 30 30 79
OPHTALMOLOGIE					
Fridéric	Dr LEROUX	1 A rue de la République	28110	LUCE	02 37 30 47 60

OPHTALMOLOGIE					
Dr LEROUX	Frédéric	1 A rue de la République		28110	LUCE
Dr BOUJAZZA	Mamar	38 rue de Nuisement		28500	VERNOUILLET
Dr RABUT	Hong	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard		28630	LE COUDRAY
		PSYCHIATRIE			02 37 30 30 30 Poste 77364
Dr DUBOS	Pierre-François	CMPPP - 25 rue Nicole		28000	CHARTRES
Dr HELARY	Philippe	CMP - 55 avenue du Général Leclerc		28100	DREUX
Dr PARIS	Pierre	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy		28100	DREUX
Dr SCOROI-POPESCU	Daria	Centre Hospitalier Henri EY - CPC - 1 rue des Venelles		28630	LE COUDRAY
Dr CRESCENT NASCIMENTO	Corentin-Damase	Centre Hospitalier Henri EY - Site de Morancez - 129 rue de Chartres		28630	MORANCEZ
Dr PREVOST	Philippe	Uniquement pour siéger au Conseil Médical formation restreinte			02 37 30 39 70 ou 02 37 30 39 60
RHUMATOLOGIE					
Dr OULD HENNIA	Ahmed	Centre Hospitalier Louis Pasteur - 4 rue Claude Bernard		28630	LE COUDRAY
Dr ABDEL KADER	Talal	Centre Hospitalier - 44 avenue du Président Kennedy		28100	DREUX
					02 37 51 52 53

ETAT CIVIL

Mme M NOM DE FAMILLE
(nom de naissance pour les femmes mariées)

NOM D'USAGE

Prénom
(dans l'ordre de ceux inscrits sur la carte d'identité)
Né(e) le / / Lieu de naissance Dpt :
Pays Nationalité

COORDONNEES RESPONSABLE LEGAL (pour les mineurs)

Mme M NOM D'USAGE

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone portable / / / /

Code Postal Commune

Mail @

COORDONNEES DE L'ETUDIANT (Si différentes du domicile parental)

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone portable / / / /

Mail @

N°Immatriculation Sécurité Sociale : / / / / /

Situation familiale : Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf(ve) Séparé(e) Concubinage

Nombre d'enfants – Age(s) :

Permis de conduire: Oui Non

Moyen de locomotion : Voiture Bus Autres :

SITUATION DE HANDICAP

Etes-vous en situation de handicap? Oui Non - Si oui dossier MDPH

Souhaitez-vous bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'exams au cours de votre cursus scolaire? Oui Non

Si oui prendre contact avec les référents handicap (eaubinv@ch-chartres.fr - cmonin@ch-chartres.fr)

◀ A compléter et à joindre au dossier d'inscription ▶

CATEGORIE D'INSCRIPTION

- Personne en reconversion professionnelle (FPC)
(justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale (bachelier ou non bachelier))
 Parcoursup

Diplômes obtenus (Précisez la spécialité)

Année d'obtention

Niveau scolaire (ex : 1ère année Licence,BTS...)

Année scolaire

Avant l'entrée en formation en soins infirmiers avez-vous interrompu vos études pendant plus d'1 an ?

Oui Non

N° INE(BEA) pour les bacheliers (n° se trouvant sur le relevé de notes du baccalauréat)

Etes-vous titulaire de l'AFGSU Niveau 2 : Oui Non Date d'obtention / /

SITUATION ACTUELLE

- Etudes : Précisez le diplôme préparé et l'établissement :

- Emploi actuel :
Lieu (Nom et adresse employeur) :

Depuis le : / / CDD CDI titulaire intérim CAE

Avez-vous démissionné depuis moins de 6 mois ? Oui Non
(L'abandon de poste et la rupture conventionnelle ne sont pas considérés comme démission)

En congé parental
Depuis le : / /

En disponibilité
Depuis le : / /

Inscrit(e) comme demandeur d'emploi à France Travail Depuis le : / /
Lieu d'inscription France Travail :

Ferez-vous une demande de Congé Individuel de Formation ? Oui Non
Demanderez-vous une bourse ? Oui Non

(Cf « Critères de prise en charge des aides financières à l'entrée en formation Page 4 et ANNEXE 3 »)

Personne à prévenir en cas d'urgence : NOM Prénom
Adresse
Portable Lien de Parenté

Conseil régional Centre-Val de Loire

Financement des formations du secteur sanitaire et social



Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, la Région Centre-Val de Loire est compétente depuis le 1^{er} janvier 2005 pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux élèves et étudiants préparant des diplômes de sage-femme et des professions paramédicales.

CRITERES DE PRISE EN CHARGE DU COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES FORMATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL :

<https://orientation.centre-valdeoire.fr/besoin-de-financer-vos-études-pour-des-formations-du-secteur-sanitaire-et-social>

coût pédagogique de la formation et bourse régionale d'études sur critères sociaux
(hors droit d'inscription, contribution vie étudiante et de campus et frais de scolarité)

NOM :
PRENOM :
FORMATION :

Pour permettre de vérifier votre éligibilité : indiquez ci-dessous votre statut et votre situation
(Des compléments d'information pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)

Etes-vous en poursuite d'études ou en réorientation : oui non
Si OUI : précisez votre cursus sur l'année Scolaire n-1

Etes-vous demandeur d'emploi : oui non

Si OUI Depuis quelle date :

Votre numéro de Demandeur d'Emploi :

Précisez si vous avez démissionné ou été licencié en précisant le motif, ou s'il s'agit d'une rupture conventionnelle :.....

Quelle est la date de votre démission / licenciement / rupture conventionnelle :

Etes-vous fonctionnaire en disponibilité : oui non

Etes-vous en congés parentaux : oui non

Avez-vous démissionné pour suivre votre conjoint : oui non

Etes-vous bénéficiaire du dispositif projet démission-reconversion : oui non

Envisagez-vous d'autofinancer votre 1^{ère} année de formation : oui non

Etes-vous salarié : oui non

Etes-vous commerçant, artisan, en profession libérale ou auto-entrepreneur : oui non

Conseil régional Centre-Val de Loire

Financement des formations du secteur sanitaire et social

**Expérience professionnelle**

Année	Employeur	Fonction	Statut (cdd, cdi, stagiaire, titulaire)

SI VOUS ETES ELIGIBLE : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN FONCTION DE VOTRE STATUT et SITUATION*(Des justificatifs complémentaires pour l'instruction de votre dossier pourront être demandés par l'Institut de Formation)*

ELEVES ETUDIANTS en poursuite d'Etudes ou Reconversion : certificat de scolarité ou attestation de l'établissement ou de l'université, copie du dernier diplôme

DEMANDEURS D'EMPLOI :

- l'attestation pôle emploi, l'attestation employeur, copie du ou de (s) contrats de travail des 8 derniers mois,

- Bénéficiaire d'un projet de reconversion-démissionnaire :
 ✓ Notification de la Commission Transitions Pro,
 ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi

- Démissionnaire pour suivre conjoint :
 ✓ l'attestation employeur, l'attestation pôle emploi
 ✓ Justificatif mutation conjoint, ou attestation employeur conjoint

SALARIES

- En CDD Votre contrat doit, avant la date d'entrée en formation, se terminer ou être inférieur à 18h/semaine dans la mesure où le contrat de travail est compatible avec la formation suivie :
 ✓ le contrat en CDD, l'attestation d'employeur, l'attestation Pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

- En CDI à temps partiel d'une durée maximale de 102H/mois. Votre contrat doit, avant la date d'entrée en formation, se terminer ou être inférieur à 18h/semaine dans la mesure où le contrat de travail est compatible avec la formation suivie :
 ✓ l'attestation pôle emploi, le(s) contrat(s) de travail des 8 derniers mois

Si le coût pédagogique de votre formation est pris en charge par la Région Centre-Val de Loire, la présence est obligatoire à l'ensemble des cours théoriques, cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et des travaux personnels guidés (TPG) conseillés par l'équipe pédagogique. Vous êtes autorisé(e) à déposer une demande de bourse régionale d'études sur critères sociaux, vous retrouverez les conditions sur : <https://orientation.centre-valdeloire.fr/notre-agenda/demande-de-bourse-pour-les-formations-des-secteurs-sanitaire-et-social>

Lu et approuvé le :

Signature

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES AIDES FINANCIERES
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE :
Contactez votre futur Institut de Formation**

Région Centre-Val de Loire – Rentrée 2025